

CONSEIL SCIENTIFIQUE 5 octobre 2017

COMPTE RENDU N°2

Présents : Cédric AUDEBERT, Claire BEAUSSE, Marlène BELLY, Guillaume BOURGEOIS, Céline CAPILLON, David CLARYS, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Vanessa ERSNT-MAILLET, Sandrine GIL, Yves LAFOND représentant de Delphine ACKERMANN, Séverine LEMAITRE représentante de Nadine DIEUDONNE-GLAD, Wenceslas LIZE, Gilles MARMASSE, Christian PAPINOT, Cyril PERRET, Claire PORTAL, Fanny RENARD, Alexandra ROUX, Dominique ROYOUX, Nicolas VIBERT, Alexandre VINCENT.

Excusés : Delphine ACKERMANN, Dolorès ALBARRACIN, Martin AURELL, Régis BARRAUD, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Anne JOLLET, Catherine MALE, Eric PALAZZO, François RIGALLEAU.

1- Approbation du procès-verbal du 22 juin 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Informations de la Commission Recherche

Alexandre Vincent intervient en tant que membre de la Commission Recherche (CR), invité au Conseil Scientifique de l'UFR, pour transmettre les informations principales des dernières réunions.

- Bilan de l'appel à projet Région Nouvelle Aquitaine :

Tous les dossiers déposés sont en consultation libre au secrétariat de la présidence. Il est fait état des résultats mitigés concernant l'UP qui n'a obtenu que 8% du financement global. Les raisons de la relativité de ce succès évoquées en CR sont les suivantes :

- La procédure de sélection a fait la part trop belle aux comités consultatifs (et à leurs secrétaires), parfois au détriment des deux critères théoriquement valables, ie. l'expertise scientifique (excellence nécessaire mais pas suffisante à la sélection) et

l'inscription dans la politique scientifique de la région (valeur socioéconomique). La région a reconnu une forme de dysfonctionnement et tentera d'y remédier pour le prochain appel.

- Il y a eu une mauvaise compréhension de ce que la région entendait par un « projet structurant ». Il s'est avéré qu'une allocation de thèse « déguisée » pouvait en réalité être considérée comme un « projet structurant », avec un cofinancement nécessaire (pouvant être institutionnel).

La discussion fait apparaître que les porteur(euse)s de projets ne semblent pas avoir eu connaissance de la possibilité de consultation des rapports scientifiques. Par ailleurs, la notion de « projet structurant » est questionnée.

- Etat d'avancement de la réflexion sur les dotations des laboratoires :

Les membres de la CR ne disposent pas encore de chiffres proposés par le Vice-Président (VP) Recherche. Les principes de calcul ont en revanche déjà été validés :

- Le calcul de la dotation par laboratoire se fera sur la base du nombre d'enseignants – chercheurs et chercheurs (EC/C) actifs, selon la déclaration par le DU. Cela implique donc la prise en compte de certains EC/C qui n'étaient pas comptés jusqu'alors car « non publiants » (ancien système).
- Le calcul se fera sur une base indiciaire, en fonction du type de pratique scientifique :
 - o Indice 1 : EC/C hors cas *infra*
 - o Indice 1,5 : EC/C expérimental léger + EC/C rattachés à une UMR.
 - o Indice 2,25 : EC/C expérimental lourd
- Le calcul de la dotation sera effectué chaque année sur cette base.
- L'évolution de la dotation annuelle sera lissée : limitée respectivement à +20% et à -5%.

Au regard des arguments qui justifient que le CeRCA soit considéré comme un laboratoire « expérimental léger », des collègues considèrent que d'autres laboratoires de l'UFR SHA pourraient être considérés dans la même rubrique.

Par exemple, les travaux en archéologie du laboratoire HERMA nécessitent des outils particulièrement coûteux.

Concernant le fait que les UMR de l'UFR SHA soient systématiquement dotés comme les laboratoires en « expérimental léger », le VP a indiqué que le CNRS mettant des moyens dans ces laboratoires, l'Université de Poitiers (UP) se doit également de les doter davantage.

La question du calcul de la dotation en période transitoire de recrutement suite au départ d'un collègue est posée : la dotation baissera-t-elle pour une année ?

La situation du GRESCO est évoquée par son directeur qui exprime sa déception du fait que son laboratoire ne verra pas sa dotation augmenter à la hauteur de ses attentes, ce qui est vécu comme une injustice.

Il demande à ce que le Conseil Scientifique de l'UFR prenne position publiquement auprès de la CR contre cet état de fait. Tout en exprimant leur sympathie, des collègues suggèrent d'attendre la publication des chiffres de dotation 2018 avant toute démarche. Une discussion s'engage sur la chronologie à adopter.

Les membres du conseil s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'un laboratoire clairement sous-doté depuis 2012, et que le projet d'augmentation de la dotation, plafonnée à une hausse de 20% par an ne permettra pas à ce laboratoire de rattraper rapidement une situation budgétaire normale.

Il est finalement décidé que l'assesseur à la recherche de l'UFR rédigera une lettre, au nom du Conseil Scientifique (CS), à destination du VP recherche afin d'exprimer le mécontentement du GRESCO et demander la possibilité d'une mesure exceptionnelle de rattrapage pour 2018 visant à résoudre la situation actuelle.

Cette demande sera relayée à la Commission Recherche du 12 octobre par Alexandre Vincent.

Un Conseil Scientifique extraordinaire pourra être convoqué afin d'analyser l'impact des décisions de la Commission Recherche sur les dotations de l'ensemble des laboratoires de l'UFR. Celui-ci pourrait être convoqué avant le prochain Conseil d'Administration de l'UP qui statuera définitivement sur cette question, à priori, le 20 octobre.

- Décharge des directeur(trice)s d'unité :

Il n'y avait pas de règle jusqu'alors sur ce point. Le bilan fait par le VP a conduit à la construction du tableau suivant, pour un **total de 1 306 heures** :

-15 EC+C	24h	60-95 EC+C	48h
15-35 EC+C	35h	95-150 EC+C	48h (+48h adjoint)
35-60 EC+C	40h	+150 EC+C	96h (+ 96h adjoint)

La CR a voté la reconduction de ces heures de décharge, ainsi que la possibilité pour les laboratoires de les doubler en heures de référentiel (1306h), dans les conditions suivantes :

- Mesure réservée aux directeurs, directeurs-adjoint et responsables d'équipes déclarées (ie. reconnue par l'HCERES)
- Le total de la décharge et des heures de référentiel ne devra pas excéder 96h
- Le bénéficiaire de la mesure ne pourra pas bénéficier d'autres heures complémentaires
- Le rachat se fera par le laboratoire au coût marginal de 54€/heure.

- Décharge jeunes Maîtres de Conférence (MCF) :

Le décret d'application relatif à la loi du 9 mai 2017, prévoyant une décharge automatique de 32h contre formation pour les MCF en prise de fonction, n'ayant pas été promulgué au 31 août 2017 la loi n'était pas applicable.

L'UP a donc mis en place sa décision du début d'année : les MCF arrivants se sont vus octroyée une décharge de 24h contre formation.

Au cours d'un échange avec l'équipe de direction de l'UFR, le VP Recherche a réaffirmé qu'un régime transitoire serait appliqué aussi longtemps que possible afin de permettre aux collègues n'ayant bénéficié ni de ce nouveau système ni de l'ancien système de décharge sur projet scientifique de ne pas être lésés.

Un appel permettant de bénéficier d'une décharge de 64h devrait donc être lancé de nouveau cette année.

3- Enveloppe Recherche Mutualisée (ERM) : état des financements des soutenances de thèses et HDR

Le budget de l'ERM est de **32 074,66 €**

Le CS du 22 juin avait adopté le principe de la rétroactivité et de la prise en charge des soutenances d'HDR.

Sur cette base, un premier versement est intervenu pour les soutenances de thèses et HDR ayant eu lieu depuis janvier.

Au total, **11 000 €** ont été versés en juillet.

Un dossier a été transmis en juillet aux directions de laboratoire pour recenser les soutenances programmées en fin d'année. Les prévisions de soutenance validées par la scolarité et/ou l'Ecole Doctorale ont conduit à un deuxième versement mi-septembre pour un montant de **9 500 €**. Un dernier point sur la programmation des soutenances est en cours et entraînera un dernier versement.

Les soutenances non validées cette fin de semaine ne pourront pas être financées par l'UFR.

4- Nouveau dispositif de soutien aux publications : Présentation, examen et classement des demandes

Après une année d'incertitude quant au dispositif de soutien aux publications existant à l'échelle de l'UP, la Commission Recherche du 4 juillet dernier a finalement décidé de supprimer ce dispositif et de laisser chaque UFR ou laboratoire s'organiser comme ils l'entendent.

Par ailleurs, l'UP prend maintenant en charge sur son fonctionnement général sa participation aux Presses Universitaires de Rennes (PUR) pour lesquels des manuscrits peuvent toujours être soumis. Les sommes initialement prévues pour être prélevées par l'UP pour le dispositif central de soutien aux publications ne le seront finalement pas du fait de la fin de ce système.

Elles retournent aux composantes, soit un **montant de 9 181 €** pour l'UFR SHA.

Compte-tenu des nombreux échanges sur ce sujet au Conseil Scientifique de l'UFR et des demandes transmises individuellement par des collègues au cours de l'année, l'équipe de Direction de l'UFR a décidé d'élaborer, dans l'urgence, un dispositif de soutien aux publications interne à l'UFR.

Cette action s'intègre dans le projet plus global de l'équipe de Direction de soutien à la recherche via la mutualisation de moyens, déjà opérée à travers le dispositif de financement des soutenances de thèses et HDR (Enveloppe Recherche Mutualisée).

Ce nouveau dispositif de soutien aux publications est donc doté de **9 181 €** et ne peut concerner que des projets très avancés. En effet, au regard de la période de lancement de l'appel, il s'inscrit dans un calendrier très serré sur le plan budgétaire. Les sommes allouées devront être engagées très rapidement après ce CS de sorte que la facturation arrive à l'UP avant le 15 décembre. Il convient d'être très vigilant(e) car ces sommes ne pourront être utilisées pour un autre objet et si la facture n'était pas arrivée avant la date limite, elle serait alors déduite de la dotation du laboratoire concerné sur le budget 2018. Ceci impacterait aussi défavorablement le taux d'exécution 2017 de ce laboratoire.

Le Conseil Scientifique devra engager une réflexion sur la pérennisation de ce dispositif pour l'année 2018 et les suivantes et sur son mode de financement.

Dix dossiers ont été déposés par les collègues suivant(e)s :

- Ackermann Delphine, HERMA
- Angheben Marcello, CESCO
- Barraud Régis, RURALITES
- Beaud Stéphane, GRESCO
- Billy Anne, CESCO
- Fauquier Michel, CESCO
- François Arnaud, MAPP
- Grosos Philippe, MAPP
- Ma Mung Emmanuel, MIGRINTER
- Pujalte Marie-Luce et Meyer Véronique, CRIHAM

Le critère déterminant pour l'attribution des fonds est donc l'avancement des dossiers et la garantie que la facturation interviendra avant le 15 décembre. Par ailleurs, après discussion, le Conseil Scientifique considère que les dossiers qui s'inscrivent dans le dispositif UP de publication aux PUR ne sont pas prioritaires, sans qu'ils soient pour autant exclus.

A l'issue de la présentation des dossiers et d'une large discussion, le Conseil Scientifique valide le financement complet ou partiel de 7 des 10 dossiers.

Une synthèse des projets est présentée en Annexe (en vert les projets financés).

5- Questions diverses

Dates des prochains Conseils scientifiques :

- Un Conseil Scientifique supplémentaire pourrait être organisé le 19 octobre sur le temps du déjeuner pour examiner le projet de dotation des laboratoires qui sera entériné à la Commission Recherche du 12 octobre (CS, jour et heure à confirmer).
- Le 26 octobre à **10h00 (Délégation CNRS)**
- Le 16 Novembre à 14h00
- et si besoin, le 14 décembre à 14h00
- D'autres CS pourront s'ajouter selon les dossiers à traiter

L'assesseur à la Recherche



David CLARYS

Synthèse des demandes de soutien aux publications de l'UFR SHA – Conseil Scientifique du 5 octobre 2017

Porteur(euse) du projet	Titre du projet et éditeur	Laboratoire et avis	Co-auteurs UFR	Co-auteurs UP et autres institutions	Coût global	Participation laboratoire	Autre soutien	Demande UFR SHA	Avancement	Montant attribué
Ackermann Delphine	Une microhistoire d'Athènes. Le dème d'Aixônè dans l'Antiquité - École française d'Athènes	HERMA – Très favorable	-	-	7984,36€	600€	Université de Neuchâtel (2000€)	2000€ (25%)	Facturation 2017 – Publication 2017 possible	2000€
Angheben Marcello	Regards croisés sur le monument médiéval – Brepols Publishers	CESCM - Favorable	Ouvrage collectif impliquant plusieurs collègues		?	?	0	4000€ (?%)	Devis de 2015	0
Barraud Régis	Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau. Controverses et représentations - QUAE	RURALITES – Très favorable	Ouvrage collectif impliquant plusieurs collègues		7600€	500€	Plusieurs laboratoires Nanterre et Rennes et CR Nanterre (4000€)	1800€ (29%)	Publication au 20/11/2017	1800€
Beaud Stéphane	Des Français comme les autres. Histoire d'une fratrie algérienne en France (1977-2017) – La Découverte	GRESKO – Pas d'avis Labo	-	-	?	?	Demande au Musée de l'immigration (1000€)	? (3000€ ?)	Conclusion à rédiger – Publication Mars 2018	2000€
Billy Anne	Le « désir de Dieu » en images dans un antiphonaire de Saint-Maur-des-Fossés - Les Editions du Cerf	CESCM – Très favorable	-	-	4410€	500€	0	2000€ (57%)	Relecture de la première épreuve.	1331€
Fauquier Michel	"Martyres pacis", La sainteté à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen âge en Occident - Classiques Garnier	CESCM – Très favorable	-	-	21252,10€	500€	0	2000€ (9%)	Manuscrit prêt à être transmis à l'éditeur – Délai de 5 mois	1300€
François Arnaud	La philosophie d'Émile Zola. « Faire de la vie » - Hermann	MAPP – Très favorable	-	-	?	500€	0	500€ (?%)	25 octobre 2017	500€
Grosos Philippe	Shakespeare au risque de la philosophie - Hermann	MAPP – Très favorable	-	Pascale Drouet	?	250€	FORELL (500€)	250€ (?%)	Paru	250€

Ma Mung Emmanuel	Etudier les migrations internationales - PUR	MIGRINTER - Favorable	Ouvrage collectif impliquant plusieurs collègues	10390,80€	2400€	0	2400€ (23%)	Manuscrit envoyé à l'éditeur après le CS	0
Pujalte Marie-Luce et Meyer Véronique	La famille d'Argenson et les arts - PUR	CRIHAM – Très favorable	Ouvrage collectif impliquant plusieurs collègues	9437,94€	0	PUR/UP (2800€)	1500€ (16%)	Déposé en mai pour la commission PUR	0
							Total	19950€	9181€